IRIS-ST • OUTIL PRATIQUE

Check-list avant envoi du dossier

Vérifiez chaque point avant de transmettre votre demande.

- ☐ Mon entreprise relève du régime général, ou je dispose de l'assurance volontaire AT/MP si je suis travailleur indépendant
- ☐ Mon DUERP est à jour suivant les règles applicables à mon entreprise
- ☐ Je suis à jour de mes cotisations AT/MP et adhérent à un SPST
- ☐ J'ai informé les représentants du personnel s'ils existent
- ☐ Je ne fais pas l'objet d'une injonction ou d'une cotisation supplémentaire
- ☐ Je n'ai pas de contrat de prévention en cours ni au cours des deux années précédentes
- ☐ Mon attestation Urssaf a moins de 6 mois
- ☐ J'ai préparé le RIB et la déclaration « de minimis »
- ☐ Le matériel est neuf et répond au cahier des charges à jour
- ☐ La facture est acquittée et comporte toutes les mentions requises, dont la date de livraison
- ☐ J'ai l'attestation fournisseur signée de conformité
- ☐ J'ai vérifié les formats et les modalités de transmission indiqués dans le téléservice ou le formulaire en vigueur
- ☐ J'ai conservé une copie complète du dossier

LE BON RÉFLEXE Conservez ensemble les justificatifs transmis et la preuve de dépôt du dossier.